



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_02-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2024

Délibération n° 02

Date de convocation

19.04.2024

Date d'affichage

23.04.2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 26

votants : 32

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget principal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. ZAOUI par M. F. BOURDEAU – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. B. VRIGNAUD par Mme L. MASSE

Absents

M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public du service de gestion comptable (SGC) de Melun nous présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice précédent qui comprend les comptes de tiers, l'état de l'actif et du passif ainsi que les états des restes à recouvrer et à payer.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation semblable à celle du compte administratif, par :

- La situation patrimoniale de la commune à travers le bilan comptable, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité et les résultats constatés (hors restes à réaliser),
- L'état de l'exécution budgétaire sur l'année,
- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la collectivité).
- Balance des valeurs inactives.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la concordance avec le compte administratif et doit être voté par le conseil municipal avant le compte administratif.

Ce document peut donc être approuvé sans observation, ni réserve.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion 2023.

VU les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget Primitif de l'exercice 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le comptable public est établi comme suit :

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	(-) 3 075 368.62 €
Résultat reporté n-1	5 078 203.15 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	2 002 834.53 €
Reste à réaliser en dépenses	1 897 381.98 €
Restes à réaliser en recettes	2 323 518.00 €
Solde restes à réaliser	426 136.02 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 428 970.55 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	1 433 917.31 €
Résultat reporté n-1	1 952 488.27 €
Excédent ou déficit cumulé	3 386 405.58 €
Part à affecter à l'Investissement (1068)	0.00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002	3 386 405.58 €

3) RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 5 389 240.11 €

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette approbation du Compte de gestion 2023.

Combs-la-Ville, le 29 avril 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND



Pour : 30
Contre : 2 (Mme L. Massé – M. B. Vrignaud)
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_02-DE

